

## **Année scolaire 2020 -2021**

### **Flash Infos n°15**

Le 1<sup>er</sup> Mai 2021

La fiche « Repères pour l'organisation de l'EPS en contexte COVID -19 » en pièce jointe a été mise à jour.

- Les élèves pourront utiliser les équipements sportifs extérieurs ainsi que les équipements sportifs couverts (gymnases, piscines, etc.)
- Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées à l'extérieur et à l'intérieur des espaces clos dans le strict respect de la distanciation physique soit 2m.

#### Rappels :

- Seuls les sports permettant de respecter la distanciation avec ou sans port du masque peuvent être pratiqués. Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites.
- La limitation des brassages et les regroupements de même niveau, le lavage des mains avant et après la séance, la désinfection du matériel et les gestes barrières restent obligatoires.

**Les IA-IPR EPS**  
Julien METZLER et Valérie MILLET